

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 12 décembre 2024, Salle du Nord, 20h15

Madame Joan GALLMEIER, Présidente, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame et Monsieur les Municipaux, Monsieur le Secrétaire municipal ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette dernière séance du Conseil communal de l'année, puis demande à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Violeta ARSIC, Nicolas BAUME, Stéphane BÖSCH, Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Bertrand CHAUVY, Théophile CUCHE, Brock FIEDLER, Luc-Etienne GAGNEBIN, Joan GALLMEIER, Julia GALLMEIER, Claude GAULIS, Nicole GREMAUD, Fabienne GRIFFET-GASSER, Adeline GRÜTER, Elliott HEBERT, Blaise HEFTI, Shelley LUGON-MOULIN, Madeleine MANIGLEY, Serge MOREL, Vincent MOTTIER, Joanne NIKLES, Fabian PAVILLARD, René PAVILLARD, Sonia RAUSIS, Pascal SANGLERAZ, Françoise SCHÜLER, Lucas TAUXE, Philippe TAUXE, Eve WIDMER-KNECHT, Yvan ZBINDEN.

Excusés : Eric BARROUD, Corinne BLANCHARD, Marie-France BRIDE, Alexandre CRESPO, Philippe DURUSSEL, Jean-Luc FRIEDRICH, Marc GUERIN, Julia LÖFSTEDT, Ian MAC DONALD, Damien OGUEY, Eric PELLAUD, Fabien PETRUCCI, Nicolas VAUDROZ.

Démission : Nadège BEQIRI

Le premier appel fait constater la présence de 30 conseillères et conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Le procès-verbal du 26 septembre 2024 soumis au vote est accepté à l'unanimité.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et sera suivi tel que proposé.

3. REMISE DU MÉRITE SPORTIF

Le mérite sportif 2024 est remis à Mademoiselle Nadia CORBOU, danseuse talentueuse. Elle reçoit cette distinction ainsi qu'un bon de CHF 500.-- en reconnaissance de sa détermination et de son parcours exceptionnel, régulièrement mis en lumière par les médias, notamment sa sélection et participation au prix de Lausanne 2024. Nadia incarne la grâce, la discipline et la créativité. Elle est une source d'inspiration pour la jeunesse et porte haut les couleurs de Leysin. Le Conseil communal ainsi que la Municipalité lui expriment son admiration et ses félicitations, en espérant que cette distinction l'encouragera à poursuivre ses rêves et à inspirer d'autres jeunes danseuses et danseurs.

PROCES-VERBAL NO 15**4. ASSERMENTATION(S)**

Un siège reste toujours vacant au sein du Mouvement Indépendant Leysenoud (MIL). Les recherches n'ayant pas abouti, le bureau du Conseil est d'avis de laisser encore du temps pour repourvoir ce siège. La problématique relative à la relève n'est pas propre au MIL et concerne tous les petits groupes de la politique locale. Madame la Présidente invite les Chefs de groupe à la contacter afin de réfléchir à la question et évaluer si une mesure commune pourrait aider à informer et motiver plus de citoyens à s'engager dans la politique locale.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAUDÉCÈS

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer la disparition de 6 personnes. Il s'agit de Mesdames et Messieurs

Gérald NICCA

Anne-Charlotte HARRIS VAN CLEEF, née IDMARK

Stéphane RIMELLA

Michel POULAIN

Gemma MIGOTTI, née FERRONATO

Jeanne MARCHAND

L'Assemblée est priée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer leur mémoire.

NAISSANCES

Madame la Présidente souhaite la bienvenue à 2 nouveau-nés. Il s'agit de

Miguel EMIDIO MESQUITA

Yanis REZZONICO

Félicitations aux heureux parents à qui nous souhaitons beaucoup de force, de patience et de joie.

COURRIERS

Madame Nadège BEQIRI (Forum) a fait part de sa décision de démissionner du Conseil au 1^{er} décembre 2024 en raison de son déménagement dans le Canton du Valais.

Le Forum est sollicité afin de présenter un-e candidat-e pour son remplacement lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Elle a également reçu un courrier de Madame Dominique Bourquin Tièche qui fait part de ses interrogations quant à la gestion touristique et commerciale de la station, notamment au sujet de la vente de terrain à un étranger pour un complexe hôtelier qui ferait concurrence aux hôtels existants. Elle souligne que les groupes low-cost ne profitent pas aux commerces locaux et propose plusieurs améliorations pour rendre notre village plus attractif.

PROCES-VERBAL NO 15VOTATION

Le peuple a été appelé à se prononcer le 24 novembre dernier, par votation, sur quatre objets fédéraux. La participation pour Leysin s'est élevée à 44.46% avec 1480 électeurs inscrits. Les résultats ont été les suivants :

Arrêté fédéral du 29 septembre 2023 sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales	Leysin – Refusé à 61.71% Fédéral – Refusé à 52,70%
Modification du 29 septembre 2023 du code des obligations (droit du bail : sous-location)	Leysin – Refusé à 55.38% Fédéral – Refusé à 51.58%
Modification du 29 septembre 2023 du code des obligations (droit du bail : résiliation pour besoin propre)	Leysin – Refusé à 57.85% Fédéral – Refusé à 53.83%
Modification du 22 décembre 2023 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (financement uniforme des prestations)	Leysin – Refusé à 58.95% Fédéral – Accepté à 53.31%

PRÉFECTURE DU DISTRICT D'AIGLE

Monsieur Régis JOLY, Préfet, a été contraint de quitter ses fonctions avec effet immédiat. Dès lors, les affaires courantes de la Préfecture d'Aigle sont assurées, pour l'heure, par Monsieur Philippe NEYROUD, Préfet du district Riviera – Pays-d'Enhaut.

REPRÉSENTATIONS

Depuis le dernier Conseil, Madame la Présidente a participé

- à l'Assemblée d'automne de la Paroisse Les Ormonts – Leysin, le 29 novembre
- à la commémoration du Souvenir Français au cimetière des Larrets, le 27 octobre. Pour rappel, il s'agit d'une cérémonie qui honore les soldats qui ont combattu lors de la 1^{ère} et 2^{ème} guerre mondiale, ont suivi un traitement contre la tuberculose à Leysin et sont décédés suite à cette maladie.

Les responsables du Souvenir Français sont à la recherche de relève afin de pérenniser cette cérémonie. Monsieur Michel POULAIN qui a fortement contribué à la mise en place de cet événement durant de longues années, s'est excusé cette année pour des raisons de santé et malheureusement est décédé le jour suivant. Madame la Présidente ainsi que Madame Laurence HABEGGER sont à disposition en cas d'intérêt.

ENREGISTREMENT SONORE OU VIDÉO DES SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL

Sauf exception, les séances du Conseil communal sont publiques. Les citoyens ainsi que les représentants de la Presse sont les bienvenus. Ces derniers ne peuvent participer au débat mais sont cordialement invités à adresser la parole librement aux membres du Conseil ou de la Municipalité après la séance. Cependant, l'enregistrement des séances n'est pas autorisé, sauf motif particulier et exceptionnel et nécessite un accord préalable de la Présidente du Conseil.

6. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LA VISITE DES BÂTIMENTS ET DOMAINES COMMUNAUX EN 2024 ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ AUX VŒUX ET OBSERVATIONS CONTENUS DANS CE RAPPORT

Ce rapport a été envoyé à chaque Conseillère et Conseiller et compte tenu de sa longueur, il n'en est pas donné lecture.

Monsieur Théophile CUCHE relève l'excellent travail effectué au niveau des économies d'énergie du centre sportif de la Place Large. Toutefois, comme mentionné dans le rapport de la Commission de gestion, il est urgent de ramener maintenant de la vie dans ce centre et non pas dans dix ans. Par ailleurs, la commission a pu constater des fuites sur les courts de tennis et qu'une dizaine de linges avaient été disposés pour absorber l'eau. Il estime que c'est une honte pour les centres sportifs et pour Leysin.

La parole n'étant plus demandée, le rapport est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

7. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 12/2024 : DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA CONSTRUCTION DU RÉSERVOIR DES LAPIÉS

Madame Nicole GREMAUD, Rapportrice de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Claude GAULIS, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'155'000.-- TTC, pour financer les travaux de construction du réservoir des Lapiés,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,
3. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche nécessaire pour mener à terme ce projet.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

8. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 13/2024 : BUDGET DE L'EXERCICE 2025

Monsieur Claude GAULIS, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente lit les conclusions du préavis qui sont :

- D'approuver le budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2025 qui se présente comme suit :

PROCES-VERBAL NO 15

Revenus	CHF 23'310'862.04
<u>Charges</u>	<u>CHF 24'302'298.17</u>
Excédent de charges	CHF - 991'436.13

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à la majorité.

9. NOMINATIONS

Aucune.

10. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**Monsieur Pierre-Alain DUBOIS****CHALET DU TEMELEY**

Les travaux de rénovation sont terminés. Le préavis pourra être clôturé dès réception des dernières factures. Lors des intempéries de novembre dernier, un arbre est tombé sur le toit en tavillons de l'écurie. Le GFLO a procédé à son évacuation la semaine dernière et l'entreprise Despond sàrl a posé une couverture provisoire pour l'hiver. Cette dernière entreprendra la réparation de la toiture au printemps prochain. Le sinistre a été déclaré à l'ECA qui a accepté une entrée en matière.

RÉFECTION DU CHEMIN DE PONTY (LES BANS)

Le chemin est entièrement praticable et les derniers travaux seront entrepris le printemps prochain avec l'ensemencement mécanique des talus et une plantation compensatoire en regard des arbres abattus.

Madame Laurence HABEGGER :**CENTRES EVAM**

La gestion des centres de Leysin et d'Arveves a été confiée à Monsieur Fabien RAUX, nouveau responsable.

La Municipalité accorde une grande importance à la cohabitation harmonieuse avec les résidents de ces deux établissements qui, par moment, demande un engagement assez important. Elle travaille en étroite collaboration avec l'EVAM et d'autres services pour remédier aux diverses difficultés rencontrées.

RÈGLEMENT SUR LA TAXE DE SÉJOUR ET SUR LA TAXE SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

Le règlement entrera en vigueur le 1er janvier 2025. La commission consultative a été constituée avec les représentants suivants :

- Hôtels : M. David DELGADO
- Maisons pour groupes : M. Brecht DESEYN
- Association des propriétaires de résidences secondaires (APRS) : Mme Catherine ARSICH
- Ecoles internationales : M. Marc-Frédéric OTT

Cette dernière siégera au début de l'année prochaine.

PROCES-VERBAL NO 15ARASAPE (Association régionale d'action sociale du district d'Aigle et Pays d'En-Haut)

Cette dernière a fait l'objet d'un audit externe mandaté par le Canton et les résultats ont été présentés lors d'une assemblée générale extraordinaire en novembre dernier. Parmi les participants figurait Mme Rebecca RUIZ, Conseillère d'État.

Quatre problèmes majeurs concernant la gouvernance, le contrôle interne, les finances et les ressources humaines ont été identifiés.

Les actions mises en place par le Canton sont les suivantes :

- Garantir les prestations aux bénéficiaires
- Améliorer les conditions de travail du personnel
- Rétablir un équilibre financier d'ici fin 2025
- Gouvernance complétée par deux personnes : M. Olivier FARGEON, Préfet du district de Nyon et Mme Dolores RONCERO-CHAVAN, Directrice de l'ARAS de la Riviera.

Mme RUIZ a souligné le soutien du département de la Direction générale de la cohésion sociale qui supervisera financièrement l'ARASAPE pour éviter une mise sous tutelle.

CHALET DE L'ENTRAIDE (ESPACE COWORKING)

Les travaux ont débuté et progressent bien, mais réservent quelques surprises. Néanmoins, l'ouverture est espérée pour fin janvier ou début février 2025.

Monsieur Jean Philippe RYTER :RC 709 – AIDE À LA TRAVERSÉE EN CRETTAZ

L'aménagement de passages pour piétons est interdit sur les routes cantonales, soit dès que la vitesse est supérieure à 60 km/h. Par ailleurs, 75 passages sur une durée de 5 heures sont nécessaires pour obtenir l'autorisation de tracer un passage pour piétons en localité.

Quant aux travaux concernant la RC 709, deux glissières de sécurité doivent encore être installées vers l'escalier qui mène au chemin des Feuilles. Par ailleurs, l'inscription des servitudes de passages au Registre foncier reste encore à finaliser.

RÈGLEMENT SUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU

Ce dernier a été approuvé par le Conseil d'Etat et le nouveau tarif de détail des taxes sur la distribution de l'eau sera disponible sur le site internet communal dès le 1^{er} janvier 2025.

AERASTEP d'Aigle

- Avancement des travaux selon planning – mise en eau été 2025

Conduite Yvorne - Aigle

- Raccordement prévu avant les vendanges 2025

Conduite de transport Leysin – Aigle

- Retard dans l'obtention du permis de construire en raison de complications administratives – raccordement prévu en 2026

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic :

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL (PACOM)

La mise à l'enquête publique du Plan d'affectation communal a suscité le dépôt d'une trentaine d'oppositions. Tous les opposants ainsi que leurs avocats ont été reçus individuellement pour une séance de conciliation par une délégation composée de Monsieur le Syndic, Jean Philippe RYTER, Municipal, du Secrétaire municipal, du Technicien communal ainsi que du bureau GEA Vallotton et Chanard SA, mandataire. Les procès-verbaux sont en cours de rédaction. Il est vraisemblable qu'il sera nécessaire de procéder à une mise à l'enquête complémentaire.

ÉLECTIONS COMMUNALES 2026

Voici venu pour moi, comme pour les précédentes législatures d'ailleurs, le moment de vous communiquer si je me représenterai ou pas aux prochaines élections communales de mars 2026 pour la législature 2026 – 2031. Je vous rappelle que le dépôt des listes, en principe, se fait au tout début janvier 2026. Autant vous dire que ces listes doivent être sous toit avant les Fêtes de fin d'année de 2025 donc dans une année, que cela soit pour le Conseil communal ou encore pour la Municipalité.

J'ai donc mené, comme à mon habitude une réflexion approfondie autour de plusieurs critères dont celui de la longévité de mon mandat : à la fin de la législature, j'aurai fonctionné 24 ans et demi à la Municipalité de Leysin, dont 20 à la Syndicature. Une certaine forme de raisonnable m'a réellement envahi ainsi qu'une volonté que tous les sièges soient occupés au niveau institutionnel en temps et en heure (Conseil communal et Municipalité). Aussi, j'ai des projets privés qui me tiennent à cœur, que j'aimerais accomplir avec ma famille.

Enfin, j'ai décidé de ne pas me représenter aux élections de mars 2026 à la Municipalité, respectivement à la fonction de Syndic. Cette décision n'a pas été facile à prendre tant j'apprécie énormément mon temps passé à servir notre communauté et être au contact des gens. Également, le plaisir d'avoir collaboré avec mes collègues passés et présents, mais aussi avec les Conseillères et Conseillers communaux, Présidentes et Présidents successifs.

Un clin d'œil particulier aux membres de la Municipalité actuelle qui sont engagés, volontaires et surtout conviviaux. Je n'oublie bien évidemment pas toutes les collaboratrices et collaborateurs de la Commune de Leysin sans qui rien ne serait possible. Pour votre information, sur les 42 employés que compte la Commune, seuls deux n'ont pas été engagés par votre serviteur et même, les premiers départs à la retraite de quelques-uns ont lieu actuellement.

Je tiens à exprimer ma gratitude pour votre soutien et les discussions constructives tout au long de mes mandats. C'est avec un sentiment de fierté que je regarde les réalisations et les projets réalisés et en cours pour lesquels nous avons travaillé ensemble. Je suis convaincu que les projets en cours prendront le chemin des réalisations, tant ils sont nécessaires pour l'entier de notre collectivité.

Vous me connaissez, je tiens parole. Ceci pour vous dire que je vais continuer à m'engager jusqu'au 30 juin 2026, minuit. N'attendez pas de moi que je ne défende pas, avec la Municipalité, nos préavis à venir et nos intentions et par là, les intérêts de notre Commune. Aussi, je resterai bien évidemment à disposition de qui voudra ; de toute façon, c'est ma marque de fabrique.

Pour terminer, j'aime particulièrement les citations de Saint-Exupéry : « Chacun est seul responsable de tous » et « l'intérêt général devrait être notre seule boussole ».

PROCES-VERBAL NO 15

Je souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année ainsi qu'une année 2025 pleine de bonnes choses. Prenez vraiment soin de vous, vos familles et vos proches.

Merci beaucoup pour votre écoute et votre compréhension.

Vive Leysin, où il fait bon vivre dans un canton et un pays prospère.

11. INTERPELLATIONS

Aucune.

12. POSTULATS

Aucun.

13. MOTIONS

Monsieur Brock FIEDLER donne lecture d'une motion qu'il a conjointement signée avec Monsieur Nicolas VAUDROZ et qui demande à la Municipalité de bien vouloir intégrer dans les projets d'études du Hub, la possibilité d'inclure une discothèque dans la nouvelle construction du parking de la Place Large. (*cf annexe*).

La parole n'étant pas demandée, la prise en considération de cette motion est soumise au vote et acceptée à la majorité avec renvoi à la Municipalité pour étude.

14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**COURRIERS**

Monsieur Vincent MOTTIER relève que de nombreux courriers externes sont adressés au Conseil communal depuis quelques séances et personnellement, il attend qu'il soit fait un résumé de leur teneur et non pas une lecture intégrale. Les conseillers intéressés auraient tout loisir de les consulter ultérieurement. Il souligne les risques de susciter la polémique ou de la partialité sans apporter de réelle valeur ajoutée pour l'ensemble des conseillers communaux.

Il rappelle que les idées ou informations peuvent être transmises au Conseil par le biais d'un-e conseiller-ère communal-e. Par ailleurs, puisque les groupes politiques sont à la recherche de nouveaux membres, ce serait peut-être l'occasion de proposer à ces auteurs d'intégrer le Conseil communal.

REMERCIEMENTS A M. LE SYNDIC

C'est avec tristesse que Monsieur MOTTIER prend acte de la décision de Monsieur le Syndic de ne pas se représenter pour un prochain mandat. Il est convaincu qu'il se battra jusqu'au bout pour mener à bien tous les dossiers en cours. Il lui exprime sa reconnaissance pour cette charge énorme assumée durant 24 ans à la Municipalité, dont 20 comme Syndic. Cela demande une énergie incroyable et il lui adresse ses félicitations.

DISCOTHÈQUE

Monsieur Lucas TAUXE soutient l'idée de Messieurs Brock FIEDLER et Nicolas VAUDROZ. Toutefois, il rappelle que la Commune est propriétaire de nombreux bâtiments inutilisés et plutôt que de construire à neuf, propose d'étudier la possibilité de

PROCES-VERBAL NO 15

transformer le rural de Plan Praz, idéalement placé et proche du projet d'arrivée du train.

RÉFECTION DU CHEMIN DE PONTY (LES BANS)

Madame Eve WIDMER KNECHT est pleinement satisfaite de la nouvelle route qui mène jusqu'à sa ferme et adresse ses remerciements pour les travaux réalisés.

RC 709 – AIDE A LA TRAVERSÉE EN CRETZAZ

De nombreux enfants doivent traverser la route à cet endroit et Monsieur Nicolas BAUME demande s'il ne serait pas envisageable d'installer une passerelle ou autre élément au-dessus de la route puisqu'il est impossible d'aménager un passage piéton.

SÉANCES DU CONSEIL 2025

- Jeudi 27 mars
- Jeudi 19 juin
- Jeudi 25 septembre
- Jeudi 11 décembre

Madame Joan GALLMEIER remercie l'Assemblée de jouer le jeu démocratique et respectueux d'un Conseil communal. Elle souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année et invite l'Assemblée pour le traditionnel apéro à l'espace coworking « Le Chalet ».

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour épuisé, Madame la Secrétaire procède au contre-appel qui fait constater la présence de 30 personnes.

La séance est levée 21h25.

Leysin, le 12 décembre 2024

Pour le Conseil communal :
La Présidente :  La Secrétaire : 
Joan GALLMEIER  Corinne DELACRETAZ

Annexe : Motion « Discothèque au parking de la Place Large »

Motion du 12 décembre 2024 déposée par Brock Fiedler et Nicolas Vaudroz

Discothèque au parking de La Place Large

Madame la présidente,

Madame et Messieurs les Municipaux,

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Suite à l'achat, par la Commune, du parking de Télé Leysin, nous avons une opportunité unique de répondre à la demande des habitants et des touristes de créer une discothèque.

En effet, dans le cadre de la construction du nouvel Hub, le parking est amené à être démoli et reconstruit plus profondément.

C'est dans cet optique que nous vous proposons d'étudier la faisabilité de creuser un étage supplémentaire afin de créer la discothèque qu'il nous manque.

Le fait d'être au 3ème sous-sol permettrait de réduire les nuisances sonores directes de la discothèque ainsi que de la clientèle. Par ailleurs, son emplacement centralisé serait idéal.

La question de savoir si c'est à la Commune d'être propriétaire d'une discothèque peut se poser. Toutefois, nous vous rappelons qu'elle est propriétaire de 6 restaurants qu'elle met en gérance et que cela ne pose pas de problème.

Nous demandons dès lors à la Municipalité de bien vouloir intégrer dans les projets d'études du Hub, la possibilité d'inclure une discothèque dans la nouvelle construction du parking de la Place Large.



Brock Fiedler



Nicolas Vaudroz